

Le règne de la convenance

Marc Grignon and Rosalie Mercier-Méthé

Number 119, Winter 2008–2009

Du style

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17326ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Grignon, M. & Mercier-Méthé, R. (2008). Le règne de la convenance. *Continuité*, (119), 30–33.

La maison Jacquet, rue Saint-Louis, à Québec, a été construite vers 1690 et restaurée en 1958.

Photos : BAnQ, centre d'archives de Québec



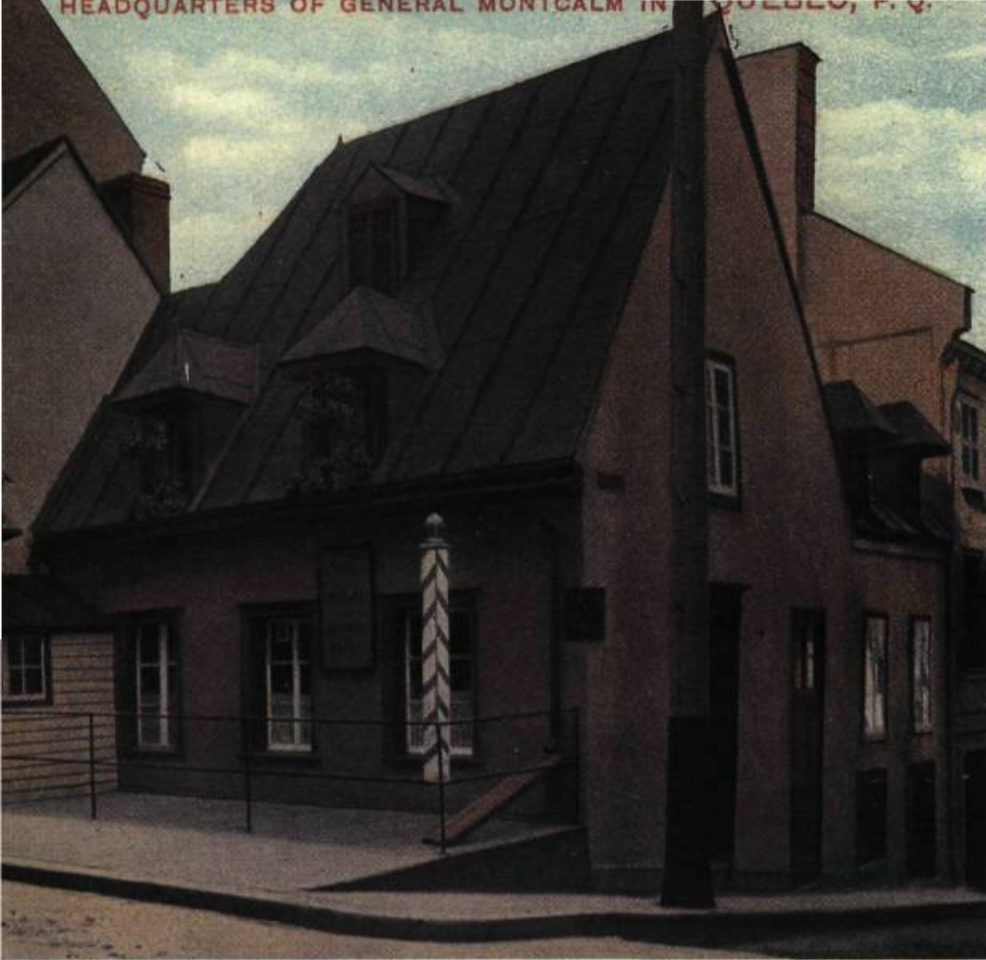
Le règne de la

Le très codifié classicisme à la française, qui faisait des résidences un miroir du rang social de leurs occupants, a fortement teinté l'architecture du Régime français. Québec, centre névralgique de la colonie, a compté son lot d'exemples de ce style, de la maison d'artisan au palais de l'intendant.

par Marc Grignon
et Rosalie Mercier-Méthé

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'architecture de la ville de Québec est dominée par le classicisme à la française, un langage formel codifié dans les nombreux traités d'architecture publiés en France à partir du XVI^e siècle. Plus qu'un style au sens ordinaire du terme, le classicisme est un moyen d'expression qui structure les rapports

sociaux par le biais de codes et de règles conçus pour refléter le rang de l'occupant dans la structure sociale d'Ancien Régime, qui perdure jusqu'à la Révolution de 1789. Ainsi, le terme *maison* réfère à la demeure d'un artisan ou d'un bourgeois, l'hôtel est par définition une résidence nobiliaire, et le palais loge nécessairement un prince. De la même manière, le décor architectural est assujéti à des codes de nature sociale et esthétique; on ne retrouve généralement les ordres d'architecture – dorique, ionique, corinthien – que dans les résidences de la



convenance

noblesse, et encore, leur déploiement complet est réservé au roi.

Cette codification, communément nommée convenance ou bienséance dans les textes de l'époque, affecte autant la conception des édifices que la manière dont ils sont perçus. Plusieurs traités d'architecture de la France d'Ancien Régime sont structurés selon cette hiérarchie formelle, qui distingue le rang de l'occupant par l'ampleur et la richesse du bâtiment. C'est le cas, par exemple, de la *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes* (1623, avec plusieurs rééditions) de Pierre Le Muet, qui commence par la petite maison d'une seule travée et propose ensuite des exemples de plus en plus développés. L'architecture du Régime français à Québec suit ce développement « de degré en degré », comme on disait à l'époque.

DU PLUS PETIT AU PLUS GRAND

Pour illustrer l'échelon inférieur, on peut prendre comme exemple la maison que le maître maçon et architecte François de la

Joüe (1656-1719) se fait construire vers 1690, connue aujourd'hui comme la maison Jacquet. Maison d'artisan de petite dimension, elle est construite en pierre, recouverte de crépi et coiffée d'une grande toiture triangulaire, avec deux niveaux de lucarnes témoignant de l'habitude française d'habiter les combles. Cette construction, qui fait l'angle des rues Saint-Louis et Desjardins, a connu des changements de fonction, des additions et des travaux de restauration, mais elle donne encore une bonne image de la maison d'artisan à la fin du XVII^e siècle.

Le second échelon correspond aux maisons de marchand, très largement regroupées en basse-ville, à proximité du premier port de Québec. Généralement sobres, elles sont conçues sur la base de préoccupations essentiellement pratiques, mais n'en suivent pas moins les principes fondamentaux du classicisme : construites surtout en pierre, recouvertes de crépi, avec les ouvertures encadrées de pierre de taille et l'axe de leur toiture disposé parallèlement à la

rue sur des parcelles assez larges (par contraste au pignon sur rue médiéval).

Ces maisons de marchand témoignent parfois d'ambitions sociales plus grandes. À titre d'exemple, la demeure de Charles Aubert de La Chesnaye s'est développée parallèlement à l'ascension sociale de son propriétaire. Si, en 1659, la résidence de la rue Sault-au-Matelot pouvait ressembler à celles de plusieurs autres marchands de Québec, elle a peu à peu pris l'apparence d'un hôtel particulier, avec un corps de logis principal, deux ailes encadrant la cour et un mur de clôture fermant le tout. Sans compter que la toiture dite « à la Mansart », recouverte d'ardoise – matériau rare à Québec, qu'on retrouvait principalement sur les édifices commandés par le roi –, signale avec force la noblesse générale des formes. Cette transformation accompagne l'évolution impressionnante de la carrière du marchand, qui acquiert des seigneuries, ajoute la particule nobiliaire à son nom, devient membre du conseil souverain et obtient finalement de Louis XIV ses lettres de noblesse en 1693.

Un échelon important sépare malgré tout le petit hôtel de la « noblesse commerçante » de celui que fait construire M^{re} de Saint-Vallier à partir de 1692, selon un projet de l'architecte Claude Baillif. Même dans sa forme inachevée – les deux ailes qui se développaient à partir de la chapelle sur la droite de la cour d'honneur n'ont jamais eu leur pendant à gauche –, on reconnaît de façon évidente l'hôtel particulier disposé en retrait par rapport à la rue et protégé par un mur de clôture. Au XVIII^e siècle, on l'identifiait d'ailleurs comme « palais épiscopal ». Son décor accentuait son aspect aristocratique, grâce notamment à ses différents portails mis en valeur par des éléments classiques tels que pilastres, frontons et entablements.

Au-dessus de l'évêque, dans la hiérarchie sociale, on trouve évidemment le gouverneur et l'intendant, principaux représentants du roi dans la colonie. Chez eux, le désir de manifester leur rang s'accompagnait souvent d'une volonté de se démarquer l'un de l'autre, de sorte qu'à certains moments, une véritable compétition architecturale a coloré leurs relations. Ainsi, le Château Saint-Louis, comme l'envisageait Frontenac en 1692, dérive des châteaux de François Mansart, avec ses appartements en enfilade, sa grande toiture, ses avant-corps et ses tourelles d'escalier symétriques, coiffées à l'impériale. Il restera cependant inachevé pendant de nombreuses années, puis



Gravure de Québec au XVIII^e siècle.

Ill. : BAnQ, coll. patrimoniale québécoise, Grande Bibliothèque, Montréal

sera déclassé par le formidable palais que l'intendant Michel Bégon fera construire sur la rivière Saint-Charles en 1715. Ce palais possède de nombreuses caractéristiques qui l'avantagent par rapport au Château Saint-Louis, comme son escalier d'honneur et son portail, son grand comble brisé, son corps de logis « double » – deux rangées de pièces disposées en parallèle de part et d'autre du mur de refend – et des jardins coordonnés à l'architecture.

ON RÉGLEMENTE

Le XVIII^e siècle, pourtant, amène de nouvelles préoccupations. Comme dans de nombreuses villes françaises, l'administration tente de réglementer l'architecture urbaine selon de nouveaux principes qui mettent au premier plan la sécurité et la salubrité. Ainsi, à la suite d'un incendie important qui impose la reconstruction du palais de l'intendant en 1726, l'ingénieur militaire Chaussegros de Léry s'attarde moins à illustrer le prestige du maître des lieux qu'à lui procurer une habitation à l'épreuve du feu. Comme les incendies font des ravages dans les villes – Montréal connaît un incendie majeur en 1721 –, les mesures prises au palais fourniront la base de l'ordonnance que l'intendant Claude-Thomas Dupuy promulguera en 1727 afin de réglementer la construction dans la colonie.

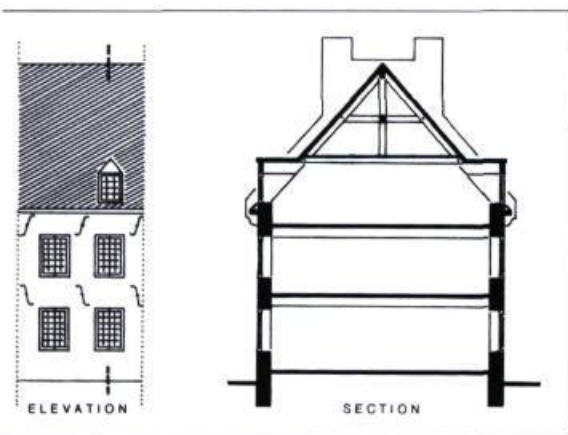
Au nouveau palais de l'intendant, le pragmatisme de l'ingénieur se dévoile dans l'ornementation minimale tant à l'extérieur

qu'à l'intérieur, le choix d'une toiture à deux versants assez basse, la charpente simplifiée, l'étage de maçonnerie remplaçant la partie inférieure de l'ancien comble et les murs coupe-feu. Dans l'ordonnance de 1727 figurent l'interdiction des toits à la Mansart et des ornements en bois sur les façades, ainsi que l'obligation de construire en pierre sur un minimum de deux étages et de dresser des murs coupe-feu. Peu à peu, la hiérarchie formelle typique du classicisme laisse place à une certaine uniformisation dans l'architecture urbaine; théoriquement, seule l'aristocratie pouvait se permettre des ornements en façade.

À la suite de l'ordonnance de 1727, la nouvelle maison marchande a donc une apparence assez différente de celle du siècle précédent. La maison Estèbe, construite en 1750 sur la rue Saint-Pierre, en est un exemple éloquent. Érigée pour le marchand Guillaume Estèbe, cette résidence bourgeoise est à l'image des nouveaux règlements urbanistiques, et peut se lire comme un calque de la forme extérieure du palais de l'intendant en raison de ses murs coupe-feu, de ses deux étages maçonnés et de sa toiture à deux versants. L'ornementation de la façade est aussi semblable, avec les chaînages d'angle et les bandeaux de pierre marquant les étages.

Le traitement de la toiture de la maison Estèbe est aussi typique de la maison urbaine du XVIII^e siècle. En effet, comme il est courant d'occuper les combles, l'interdiction du toit à la Mansart imposera une autre solution : la charpente à chevrons-portant-fermes et à surcroît. Ce type de charpente permet de créer un étage habitable à moitié logé dans la portion supérieure des murs – le surcroît – et à moitié en dessous de la charpente. C'est donc par défaut que cette forme de charpente, bien connue en France au XVII^e siècle, va s'imposer au Canada.

En déterminant la disposition des planchers et des ouvertures de la maison – la « coupe » du bâtiment, pour les architectes –, elle en affecte aussi directement la façade. À la maison Estèbe, le surcroît est nettement délimité par un bandeau de pierre qui isole une petite portion de mur au sommet de la façade, marquant le niveau du plancher supérieur. Les lucarnes, pour rester en dessous des grandes pièces structurales de la charpente, sont bien assises à la tête des murs, tout en bas de la toiture. Cette disposition des éléments de la façade, qui ne se comprend bien que si on les lit en fonction des espaces intérieurs, se généralise



Élévation type et coupe d'une maison de Québec du XVIII^e siècle.

Ill. : Iffet Orbay

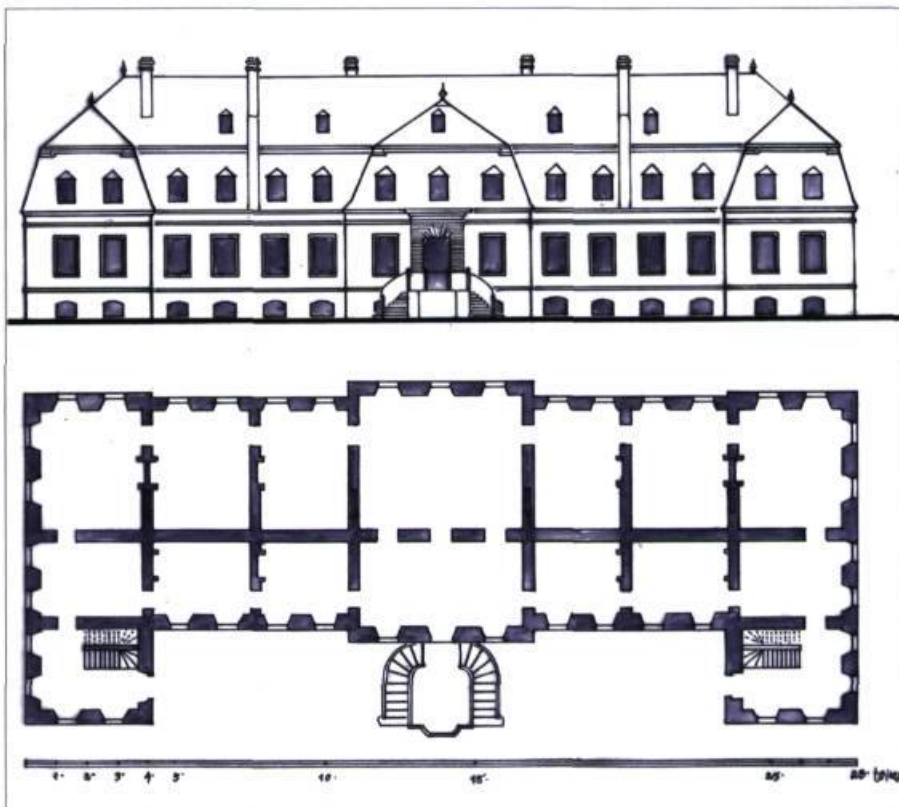
Plan et élévation du palais de l'intendant (1715) par Laguer de Morville.

Ill. : Iffet Orbay, Archives nationales de France

donc après 1727, tant à Québec qu'à Trois-Rivières et Montréal, villes soumises à la même ordonnance.

L'architecture résidentielle sous le Régime français a donc suivi de près les principes fondamentaux du classicisme, en particulier celui de la convenance. Même le bâtiment le plus dépouillé s'inscrivait dans ce code qui lui donnait une signification sociale immédiate. Puis, au XVIII^e siècle, l'influence des ingénieurs militaires, qui ont apporté des préoccupations plus modernes, a amené l'architecture de la ville à s'uniformiser. Et c'est dans ce creuset que se sont définies les formes générales d'une architecture dont l'image nous est encore très familière aujourd'hui.

Marc Grignon est professeur d'histoire de l'architecture à l'Université Laval et Rosalie Mercier-Méthé y est étudiante à la maîtrise en histoire de l'art.



LES TOITURES TOLE-BEC INC.
Toitures Traditionnelles

- à Baguettes
- à Joints Debouts
- à la Canadienne

- Cuivre
- Cuivre Étamé
- Acier Pré-peint
- Galvanisé
- Ardoise

Entreprise Familial Licence R.B.Q. 2617-6594-75

1212 Tellier, St-Vincent-de-Paul, Laval

Site internet:
 (450) 661-9737 www.tole-bec.com

Pour une **quincaillerie décorative...**

HORS SÉRIE
 QUINCAILLERIE

355, Marais, local 115, Québec
 418.681.7477 • 1 877 705.3212
 Téléc. : 418.681.1626
 Fermé le dimanche

Quincaillerie pour bâtiments anciens